

Monsieur Jean-Paul HYVERNAT
Maire
75 rue du Château
69480 Lachassagne

Objet : **Adaptation de l'Offre
Printemps 2022**

Nos ref. : 22/ 744 24

Copie : - ABH
- VGU

mairie@lachassagne.fr



Lyon, le 16 AOUT 2022

Monsieur le Maire,

SYTRAL Mobilités est la nouvelle autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais associant la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les communautés d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien, ainsi que l'ensemble des communautés de communes du Rhône. SYTRAL Mobilités a pour principales missions le développement de transports en commun ainsi que la coordination, l'information multimodale et la planification de l'ensemble des mobilités à l'échelle du territoire rhodanien.

Chaque année, la *Commission d'Adaptation de l'Offre* de SYTRAL Mobilités se réunit au printemps afin d'examiner des mesures visant à adapter au mieux l'offre aux enjeux de développement des secteurs et aux évolutions des déplacements des populations.

La dernière séance qui s'est tenue le 30 mai dernier, a validé des propositions d'adaptations, votées lors du Conseil d'Administration du 30 juin 2022.

L'une d'entre elles concerne la desserte de votre commune par la ligne scolaire 400 [Anse - Val d'Oingt] du réseau des Cars du Rhône.

En effet, suite à la demande de la commune d'Alix, il a été décidé de modifier l'itinéraire de la ligne afin de desservir cette commune, en avançant le trajet de 07h45 à 07h33.

Par ailleurs, le véhicule de la ligne 400 est également utilisé pour assurer le trajet de 07h17 de la ligne scolaire 437 [Quincieux - Anse]. Afin d'assurer l'enchaînement, ce trajet est avancé de 8 minutes, pour un départ de l'arrêt "QUINCIEUX - Billy le Jeune" à 07h09 au lieu de 07h17.

Cette mesure mise en œuvre au 1er septembre 2022, de traduit par un impact sur l'engagement financier de SYTRAL Mobilités de + 2 072€/an

La seconde concerne la ligne scolaire 436 [Villefranche-sur-Saône – Anse] dont l'objectif est d'améliorer la ponctualité des trajets réalisés. Ainsi, il a été décidé d'avancer le départ de la ligne de cinq minutes, soit un départ à 07h05.

Cette mesure sera mise en œuvre à compter de septembre 2022, pour un impact sur l'engagement financier de SYTRAL Mobilités de +464€/an.

Enfin, suite à la demande de la Maison Familiale Rural d'Anse (MFR), le Conseil d'Administration a validé la mise en place des trajets de 08h50 de Villefranche (Lundis) et de 17h25 d'Anse (Vendredis) pendant les petites vacances scolaires. Ces deux trajets s'effectueront à travers la ligne fréquence 439 [Villefranche-sur-Saône – Anse].

Cette mesure sera mise en œuvre à compter de septembre 2022, pour un impact sur l'engagement financier de SYTRAL Mobilités de +309€/an.

Les services de SYTRAL Mobilités restent à votre disposition pour tous compléments d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno BERNARD
Président

